

**CONTRAT D’ENGAGEMENT**

**2024-2025**

Transition bicyclette/ trottinette entre l’école et le périscolaire du soir.

La ville d’Ostwald vous propose un service de transition des bicyclettes/trottinettes de vos enfants, entre l’école et le périscolaire lorsque ce dernier n’est pas à proximité.

Ce service ciblera en priorité les enfants circulant à bicyclette/trottinette de manière régulière. Cette condition est impérative pour garantir le nombre de bicyclettes/trottinettes, et ainsi nous assurer des conditions de sécurité du déplacement dans l’espace public.

Nous vous rappelons que seuls les enfants dont la pratique est autonome pourront bénéficier de service.

Durant les premiers jours d’inscription, il sera question de vérifier la capacité des enfants à maîtriser leur vélo en toute autonomie. Pour rappel, les enfants doivent être en mesure :

* De marcher avec leur bicyclette/trottinette et leurs affaires scolaires,
* De détacher et attacher leur bicyclette/trottinette en toute autonomie.

Les animateurs devant assurer la sécurité du groupe d’enfants lors du déplacement dans l’espace public.

**Aucun enfant ne pourra monter sur sa bicyclette/trottinette pendant le temps du trajet.**

Le présent contrat sera rendu caduque en cas de manquement à ces règles.

La ville se réserve le droit de mettre fin à ce service à tout moment si la sécurité du groupe dans sa globalité est fragilisée.

Je soussigné(e)………………………………………………………………………………………………………………., représentant légal de l’enfant ………..……………………………………………………, accepte les termes du présent contrat et m’engage sur la période d’inscription à ce qu’il effectue le trajet de l’école au périscolaire avec sa bicyclette/trottinette.

École fréquentée :

|  |  |
| --- | --- |
|  groupe scolaire du Sources d’O  |  école élémentaire et maternelle Jean Racine  |
|  Oasis de l’Archipel  | o Oasis de la Palmeraie |  |  |

Rappel des jours d’inscription au périscolaire :

  lundi  mardi  jeudi  vendredi

A Ostwald, le / / Signature :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des Données (RGPD) et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés (LIL), modifiée, vous avez un droit d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données que vous pouvez exercer en vous adressant à la ville d’Ostwald, sis 3 Rue Albert Gerig 67540 Ostwald ou par courriel à dpo@strasbourg.eu